

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le

ID: 021-200006682-20200723-CC_20_047-DE

DELIBERATION N° CC / 20 / 047

Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Date d'envoi de la convocation : 17 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 70

Nombre de Procurations : 11

Nombre de Votants : 81

<u>Présidence de</u>: M. Alain SUGUENOT, Président

Présents:

Titulaires: Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Thibaut GLOAGUEN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Yves PYS, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnauld GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jerôme FOL, Corinne GARREAU, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Guy VADROT, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants :

Mme Marie-Claire BELORGEY (Suppléante de MOLINOT),

M. David MAGNIEN (Suppléant de PULIGNY-MONTRACHET),

Délégués ayant donné procuration :

M. Raphaël BOUILLET à Mme Carole BERNHARD.

Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Charlotte FOUGERE,

Mme Carole CHATEAU à Mme Anne CAILLAUD,

Mme Anne GEHIN à M. Thibaut GLOAGUEN,

Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL,

M. Éric MONNOT à Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY,

M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION

M. Philippe ROUX à M. Jean-Luc BECQUET,

M. Gérard NAIRAT à M. Sébastien LAURENT,

M. Serge GRAPPIN à Christian GHISLAIN,

M. Sylvain JACOB à M. Pascal HUGUENIN,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Rémy MORIN, Marie-France BRAVARD, Sihème REZIGUE, Jean-Noël MORY, Richard BENINGER, Didier SAINT-EVE, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jacqueline METAIS.

Secrétaire :

M. Alexis FAIVRE

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le

ID: 021-200006682-20200723-CC_20_047-DE

1

Envoyé en préfecture le 07/08/2020 Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le

ZAC DU PRE FLEURY: CESSION DE TERRAIN AU PR ID: 021-200006682-20200723-CC_20_047-DE

DANCER

M. QUINET, rapporteur, expose que par courrier 6 avril 2020, M. Vincent DANCER, gérant de l'Earl Vincent DANCER a confirmé son souhait d'acquérir le lot 9 de la ZAC du Pré Fleury, représentant une superficie 2 760 m² à prendre sur la parcelle cadastrée AN 166, au prix de 45€ HT/m², après négociation et avis formulé de la DGFIP. La superficie exacte devra être déterminée par un géomètre expert.

La surface plancher attribuée à ce lot est de 3 800 m², celle-ci étant calculée selon la constructibilité totale affectée à la zone, phases 1 et 2, soit 200 000 m² au prorata de la superficie du terrain (cf. délibération du Conseil Communautaire du 10 février 2014), la surface cessible étant de 142 400 m².

M. DANCER souhaite acquérir ce lot afin de construire un bâtiment comprenant cuverie, cave et stockage.

Le comité de commercialisation, qui s'est réuni le 29 janvier 2020, a émis un avis favorable à cette demande.

Afin de pouvoir réserver d'une manière ferme ce terrain, un compromis de vente pourrait être signé, au prix énoncé, en demandant le versement d'un acompte de 10% du prix HT lors de la signature du compromis, et le paiement du solde à la réitération par acte authentique.

DECISION:

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession du lot 9 de la ZAC du Pré Fleury représentant une superficie 2 760 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AN numéro 166, au prix de 45€ HT/m², au profit de l'Earl Vincent DANCER, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- FIXE la validité de cette offre à un an à compter de la présente délibération,
- AUTORISE le demandeur à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le demandeur à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- > AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou documents relatifs à la cession de ce terrain.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 07/08/2020

Reçu en préfecture le 07/08/2020

Affiché le

ID: 021-200006682-20200723-CC_20_047-DE

ZAC DU PRE FLEURY: CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE L'EARL VINCENT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

DANCER

Pour extrait certifié conforme, LE PRESIDENT pour le PRESIDENT et par délégation LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.télérecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. «

Reçu en préfecture le 07/08/2020 Affiché le ID: 021-200006682-20200723-CC_20_047-DE ZAC du Pré Fleury Conseil Communautaire document de travail les surfaces sont données à titre indicatif 23/07/2020 reserve Lot 14 3 085 m2 1017 10t 6 réserve √483 m2 réservé Lot 13 2 658 m2 1015 Lot 24 2 135 m2 reserve Lot 17 Vendu Lot 12 1613 m2 Vendu Lot 23 2.150 m2 7107 reservé Lot 18 Lot 22 3414 m2 Lot 3 2 967 m2 Vendu Lot 21 2700 m2 Lot 19 6 264 m2 Vendu Lot 10 3 000 m2 reserve Lot 8 - 20 6 553 m2 Lot 2 5 547 m2 Lot 1 2 079 m2 50 m proposition de cession

Envoyé en préfecture le 07/08/2020